REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIEUSAINT

Séance du 16 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	29

Date de la convocation : 10.10.2023
Date d'affichage : 10.10.2023
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BIANCHI, Madame AUDET pour Madame HULIN, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT, Monsieur CARRARA pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Mesdames BITTY KOUAKOU, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération
Signature d'une convention avec la Fédération des Centres Sociaux pour l'octroi d'une aide financière

Rapporteur : V. Lengard

N° 2023-64

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-7,

VU la délibération du conseil d'administration de la CNAV du 2 juillet 2014,

VU la convention-cadre pluriannuelle de partenariat entre la CNAV Ile-de-France et la Fédération des Centres Sociaux de Seine-et-Marne signée le 9 juillet 2014,

VU la délibération n° 2019-70 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019 relative au renouvellement du Projet social du centre social,

VU la délibération n° 2021-78 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 relative à la signature d'une convention avec la Fédération des centres sociaux pour l'octroi d'une aide financière,

CONSIDÉRANT la mobilisation du centre social et du CCAS de Lieusaint pour « aller vers » les seniors de la ville et mettre en œuvre une approche préventive de rupture des liens sociaux,

CONSIDERANT les objectifs du partenariat de la CNAV de lutte contre l'isolement des retraités, de diversifier les réponses pour le traitement des situations de rupture (retraite, veuvage), de valoriser l'utilité sociale et la citoyenneté des seniors en incitant les bénéficiaires à s'impliquer dans les activités des centres sociaux, d'incorporer les dispositifs de prévention et d'accompagnement de la CNAV dans les projets conduits par les centres sociaux,

CONSIDERANT que le projet du centre social s'inscrit dans le cadre de ce partenariat et la décision du Conseil d'administration de la CNAV de lui allouer une subvention de 19 800 €,

Accusé de réception en préfecture
077-217702513-20231016-102023_202364-DE
Reçu le 18/10/2023

CONSIDÉRANT que la Fédération des Centres Sociaux a accepté d'être le relais de financement de la CNAV aux centres sociaux pour la campagne 2023-2024 dans le but de simplifier les démarches administratives,

Après l'avis de la commission générale en date du 02 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1er : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération des Centres Sociaux pour l'octroi d'une aide financière proposée par la CNAV Ile-de-France,

Article 2 : De dire que les recettes sont inscrites au budget communal,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document dans ce cadre.

Le maire :

- ***Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.***
- ***Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.***

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAINT, le 16 octobre 2023

La secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON

Accusé de réception en préfecture
077-217702513-20231016-102023_202364-DE
Reçu le 18/10/2023